



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 05 DÉCEMBRE 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectés dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

Attainville Futsal C : Mail du 02-12-22

Réception feuille de match critérium U13 du 12-11-22 contre Ermont Ams.

Avicenne Asc : Mail du 02-12-22

Pris note de votre demande de jouer en alternance vos rencontres de critérium U16 avec le club de Marcouville.

La commission ne peut modifier le calendrier du critérium U16 pour la saison en cours.

La commission vous demande d'effectuer les changements de jour ou de terrain sur Footclubs avec l'accord des clubs adverses.

Persanaise Cfj : Mail du 02-12-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre du 21-01-23 contre Sannois Fce.

La commission vous demande de lui fournir l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

La commission ne peut déplacer la rencontre au samedi 14-01-23 car les 2 équipes ont déjà une rencontre de championnat programmée.

COUPE DU COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

3	25420431	ASF ARGENTEUIL 3	MARCOUVILLE CITY CP 3	Dim 22 Janvier 23 à 15H00
---	----------	------------------	-----------------------	----------------------------------

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE DU 1^{ER} TOUR

Les rencontres du premier tour auront lieu :
Semaine 50 du 12-12 au 18-12-2022

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25455576	GADJOSTARR FC 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Sam 17 décembre à 20H00
2	25455577	BEZONS FUTSAL CLUB 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Ven 16 décembre 21H00
3	25455579	RC ARGENTEUIL 1	DEUIL-ENGHIEU FC 1	Jeu 15 décembre 20H00
4	25455580	EAUBONNE CSM 1	SAINT BRICE ASO 1	Sam 17 décembre à 20H45
5	25455581	PARMAIN FUTSAL AS 1	PERSANAISE CFJ 1	Lun 12 décembre 20H30
6	25455582	SPORTIFS DE GARGES 1	SANNOIS FCE 1	Sam 17 décembre 17H00
7	25455583	CERGY-PONTOISE FC 1	GONESSE RC 1	Sam 17 décembre 18H00
8	25455584	MONTIGNY LVBD 1	AVICENNE ASC 1	Sam 17 décembre 19H15
9	25455585	ARNOUVILLE USC 1	GARGES DJIBSON ASC 2	Sam 17 décembre 13H30
10	25455586	COMBO FUTSAL 1	AFS VAUREAL 1	Sam 17 décembre 18H30

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Attainville Futsal C – Goussainville FC – Montmagny ASFS – Montmorency Futsal

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Asf Argenteuil - Osny United

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



MODIFICATION DE DATES

- Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 : **le samedi 21-01-23 à 18H30**
- Match n° 25063170 : My Sarcelles Futsal 1 / Montmagny Asfs 2 : **le lundi 13-03-23 à 21H30**
- Match n° 25063179 : My Sarcelles Futsal 1 / Marcouville City CP 4 : **le lundi 27-03-23 à 21H30**
- Match n° 25063186 : My Sarcelles Futsal 1 / Sportifs de Garges 3 : **le lundi 08-05-23 à 21H30**
- Match n° 25063146 : My Sarcelles Futsal 1 / Bezons Futsal C 1 : **le lundi 15-05-23 à 21H30**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U11

Match n° 25254997 : Sportifs de Garges 1 / Sportifs de Garges 2 du 04-12-22

COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 25420434 : Osny United 2 / Montmorency Futsal 2 du 05-12-22

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255520 : Ermont As 1 / Garges Djibson Asc 1 du 26-11-22

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255516 : Attainville Futsal C 2 / Ermont Ams 1 du 12-11-22
Réception de la feuille de match papier. Absence de l'équipe Ermont Ams 1.

Attainville Futsal C 2 : 5 Buts
Ermont Ams 1 : 0 But
Ermont Ams : Amende 24 €

ENGAGEMENT CRITÉRIUM U15 – 2^{ème} PHASE

La commission demande aux différents clubs voulant modifier ou engager une équipe U15 pour la 2^{ème} phase du critérium à partir de fin janvier 2023 de transmettre un mail au DVOF pour **le lundi 19-12 2022 au plus tard**.



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAU FUTSAL U9

Suite à la vérification du nombre de licenciés dans chaque catégorie, la commission futsal modifie le nombre d'engagement d'équipes demandé par les clubs :

 **Argenteuil AsF** : 1 équipe U9 (nombre de licences valides insuffisant)

Plateau N°4 - Week-end des 10 et 11 Décembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc (1&2) Attainville Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	4	Asf Argenteuil Ermont As (1&2) Sannois Fce

Prochaine réunion
Lundi 19 décembre à 18H30